

Commune d'Evolène

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune d'Evolène porte à la connaissance du public que M. Pierre-Henri Pralong, domicilié à Route de Lanna 9, 1983 Evolène, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: parcelle 416, folio MC3, Evolène
Propriétaire	: Pralong Pierre-Henri
Enseigne	: Pension d'Evolène
Prestations	: Hôtel-restaurant
Heures d'ouverture et de fermeture	: 07h00 - 24h00
Début de l'activité	: 23.05.2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 19 août 2019.

Evolène, le 19 juillet 2019

L'administration communale